LA MUNICIPALITE PONTOISE

Comme dans tous les villages de France de l'Ancien Régime, les habitants de Pont-sur-Seine justifiables et censitaires du seigneur se groupaient auprès de lui et /ou du clergé pour chercher un soutien et un asile.

La ville de Pont appartenait à la Généralité de Champagne et au Grenier à Sel de Nogent-sur-Seine.

En 1260 Thibaut 1er avait institué à Pont " Les Grands Jours ". Cette juridiction exceptionnelle connut une grande vogue à l'époque. Ses assises se tenaient le premier lundi après la fête des rois.

Mais bientôt il devint nécessaire qu'un élu veille aux intérêts de la ville.

Dès le XVème siècle, ce fut le prévôt, officier chargé de la juridiction de la ville, secondé par un bailli représentant l'autorité du roi, qui faisait appliquer la justice et contrôlait l'administration en son nom, tandis que le curé en tant que chef spirituel servait d'intermédiaire entre les autorités civiles et religieuses. Depuis l'Ordonnance de François Ier en 1519, c'est lui qui tenait les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, décès) aidé par le Conseil de Fabrique chargé de l'administration des fonds et revenus affectés à l'entretien des églises dont le marguillier était le responsable.

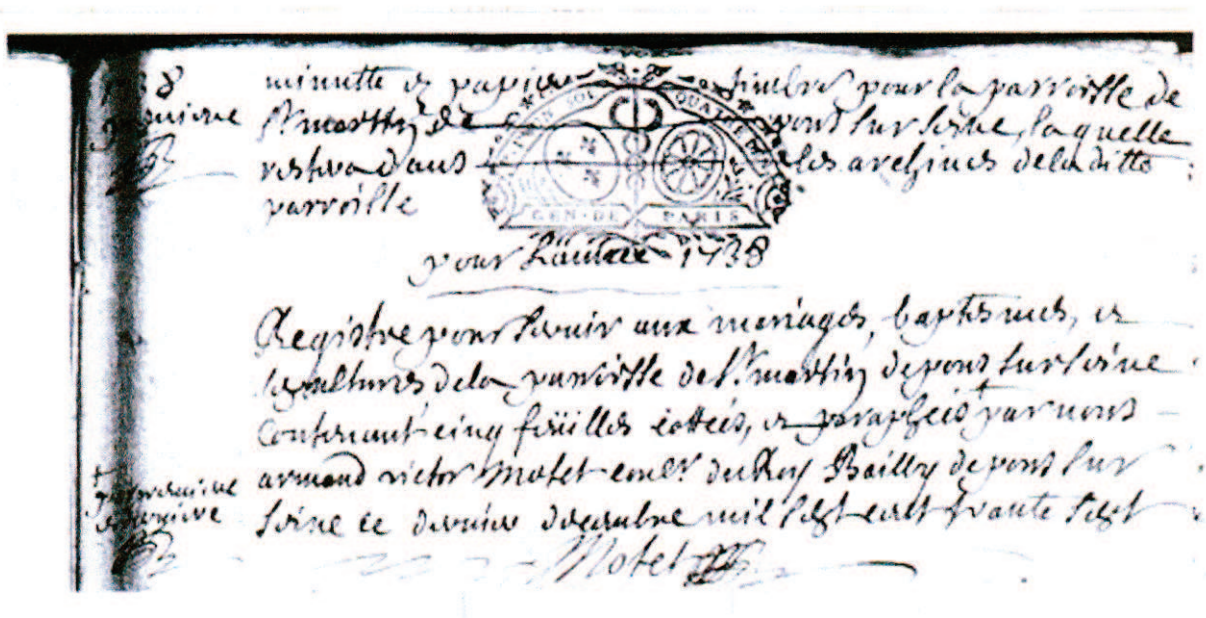

En-tête d'un registre paroissial avec le timbre fiscal de un sol quatre deniers. Avec ce titre:" Minute de papier timbré pour la paroisse de Saint Martin de Pont sur Seine, laquelle restera dans les archives de ladite paroisse pour l'année 1738 ".

LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal devront être élus au suffrage censitaire, c'est à dire par les hommes payant une contribution de 10 jours de travail et âgés d'au moins 25 ans ; le maire étant élu par le préfet.

A partir de ce jour naît "l'Etat civil" : les naissances, mariages, décès ne seront plus inscrits dans les registres paroissiaux, les déclarations devront se faire dans les mairies.

Les actes seront rédigés par un officier d'état civil sur des registres, l'un pour les naissances, l'autre pour les mariages et le troisième pour les décès. Des tables décennales regroupant par catégories les actes d'une période de dix ans.

Lors de la déclaration d'un décès, le représentant de l'administration devra constater de visu ; aussi devra-t-il se rendre au domicile du défunt.

Puis à partir de 1794, la Révolution va permettre le divorce entre époux.

Le premier divorce connu à Pont date du 19 mars 1840 : il s'agit des époux Gibier Roux, séparés depuis 1812.

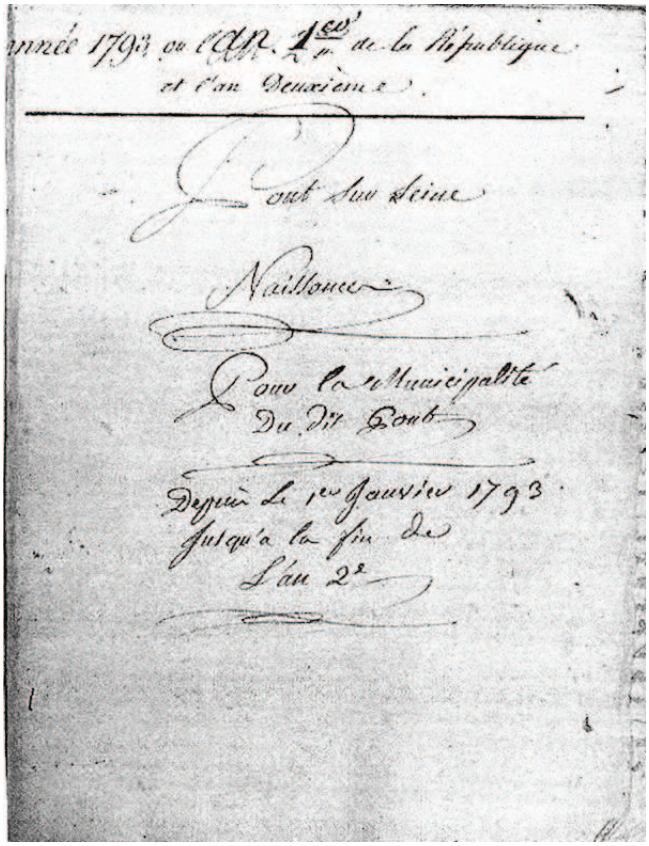
année 1793 ... de la République
et l'an Deuxième
Pont sur Seine
Naissances
Pour la Municipalité
Du Dit Pont
Depuis Le 1er Janvier 1793
Jusqu'a la fin de
L'an 2e

Couverture du premier registre municipal d'Etat civil

Ci-contre, première page du registre servant à inscrire les actes de naissance de l'an III

Cet acte est rédigé par Louis-Come Lemot, 1er officier municipal de Pont-sur-Seine, le onzième jour de Vendémiaire.

Le père est Jean-François Diot marchand voiturier d'eau .

"La citoyenne Magdeleine Vergeot,son épouse légitime, est accouchée le jour d'hier à 1 h du matin en la maison où ils ont leur demeure dans la commune, Grande Rue, faisant l'encoignure de celle qui conduit au quartier du Mousseau, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté, et auquel ils ont donné les prénoms de : Victorine, Magdeleine..."

LA MAIRIE

La première Mairie appelée aussi Maison Commune, se situait place Saint Nicolas près de la poste actuelle. Mais en 1814, lorsque les coalisés arrivèrent à Pont et que des combats terribles s'engagèrent, non contentes d'incendier le château, les troupes ravagèrent le pays détruisant ou incendiant les maisons dont la Maison Commune.

Les réparations étant trop onéreuses pour la commune, il fallut trouver une solution. En 1827, elle fut transférée Grande Rue dans une maison particulière avant que le maire, Monsieur Belot de Ferreux soit autorisé à l'échanger contre la maison de Monsieur Journot par l'ordonnance royale du 29 avril 1844. Cette maison devait abriter l'école avec l'entrée rue du Four. Le premier étage comprenait le logement de l'instituteur, le rez-de-chaussée étant réservé à la mairie avec l'entrée Grande Rue .

Enfin en 1988, elle prit place dans l'ancien presbytère entièrement rénové.